**La Suisse fait sa révolution psy**

**Par Pierre-Emmanuel Buss berne**

**L’offre de traitements psychiques reste insuffisante et en partie inadaptée en Suisse. La nouvelle loi fédérale sur les professions de la psychologie pourrait changer la donne dès l’an prochain. L’objectif de faciliter l’accès au remboursement des psychothérapies effectuées par les psychologues suscite un débat nourri**

Pour la psychiatrie suisse, c’est une révolution. Le 1er janvier prochain, la nouvelle loi fédérale sur les professions de la psychologie (Lpsy) protégera les différents métiers «psys» et élargira la pratique de la psychothérapie. Les psychologues formés en psychothérapie pourront être payés par l’assurance de base, selon des modalités qui doivent être précisées par le Conseil fédéral par voie d’ordonnance. Aujourd’hui, seuls les médecins psychiatres sont remboursés. Les psychologues bénéficient de cet avantage uniquement s’ils travaillent comme salarié sous le contrôle d’un psychiatre. Quand ce n’est pas le cas, les patients doivent payer eux-mêmes leur thérapie ou contracter une assurance complémentaire.

La mise en application de la réforme suscite des divergences au sein de l’Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le 19 février, son vice-directeur Stefan Spycher confiait à la NZZ am Sonntag qu’il était envisageable que les psychologues-psychothérapeuthes deviennent des prestataires de soins indépendants remboursés par l’assurance maladie de base. Cette possibilité a été enterrée une semaine plus tard par le directeur de l’Office, Pascal Strupler. Dans une interview au Sonntagsblick, le haut fonctionnaire indiquait qu’une prescription médicale resterait une condition sine qua non pour être remboursé par l’assurance de base.

Ces contradictions illustrent la difficulté à avancer dans un dossier sensible. En 1994, lors du débat préparatoire sur la révision de la loi sur l’assurance maladie (LAMal), la conseillère fédérale Ruth Dreifuss avait voulu inclure les psychothérapies effectuées par les psychologues dans l’assurance de base avant de renoncer. La cause s’est enlisée sous le règne de Pascal Couchepin. «Il n’était pas convaincu par la psychothérapie, ­précise le Vaudois Pierre Vallon, président de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie (SSPP). Il considérait que c’était une «thérapie de wellness».

Le contexte est désormais plus favorable. Des études ont mis en évidence l’efficacité des psychothérapies, notamment pour la prévention du suicide. Après plus de dix ans de gel d’ouverture des cabinets, la pénurie de psychiatres est manifeste en dehors des grands centres urbains. Publiée en août 2007 par l’Observatoire suisse de la santé (Obsan), l’étude «La santé psychique en Suisse» met en évidence une offre «insuffisante ou inadaptée». Avec des chiffres spectaculaires: 5% des Suisses consultent un spécialiste chaque année alors qu’environ 10% auraient besoin d’un traitement.

Longtemps réfractaires au remboursement des prestations des psychologues, notamment en Suisse romande, les psychiatres sont désormais «majoritairement favorables» à la Lpsy, note Pierre Vallon. Mais sous condition. «Une réforme aussi importante nécessite de prendre son temps. Il y a une convention tarifaire à négocier. Il y a aussi des balises à définir: qui surveillera la bonne application du tarif? Les psychiatres seront-ils les seuls médecins à pouvoir déléguer des psychothérapies, ou faut-il ouvrir cette possibilité aux généralistes et à d’autres médecins? Autant de points qui nécessitent une large consultation. A mon avis, il est illusoire d’imaginer une entrée en vigueur au 1er janvier 2013.»

Selon l’Obsan, l’augmentation du nombre de psychothérapies payées par l’assurance de base améliorerait la prise en charge des maladies psychiques. Elle impliquerait, par ricochet, une augmentation des coûts de la LAMal. Aujourd’hui, la facture annuelle des psychothérapies remboursées par l’assurance de base n’est pas connue avec précision. Dans leur facturation (480 millions de francs en 2010), les psychiatres ne font en effet pas de distinction entre la psychothérapie et les autres traitements psychiatriques. Les psychothérapies déléguées à des psychologues ont coûté, elles, 136 millions en 2010. Selon une estimation de l’Office fédéral de la statistique, les psychothérapies payées par une assurance complémentaire ou par les patients représentent un montant d’environ 200 millions par an. Ces chiffres ne concernent que les cabinets privés et ne prennent pas en compte les traitements ambulatoires pratiqués dans les institutions et les hôpitaux.

Faut-il s’attendre à voir exploser le montant à la charge de l’assurance de base dès l’an prochain? Selon Pierre Vallon, le remboursement des traitements amènera de nombreux psychologues à abandonner la psychothérapie déléguée au profit d’une pratique indépendante. D’où la nécessité de réguler le marché. «Il y a 2747 psychologues-psychothérapeutes affiliés à la Fédération suisse des psychologues (FSP). A titre de comparaison, nous sommes 2500 psychiatres. Si l’offre n’est pas cadrée, il n’est pas invraisemblable de penser que les coûts des psychothérapies prescrites par des psychologues atteignent les 500 millions de francs.»

Psychologue-psychothérapeute chargé de cours en psychopathologie à l’Université de Neuchâtel, Emmanuel Schwab relativise l’augmentation des coûts à venir. «Parmi les psychologues, il y a beaucoup de femmes. Beaucoup travaillent à temps partiel. Et puis on ne commence pas de gaîté de cœur une psychothérapie. Tout le monde n’a pas envie de toucher ses plaies. Aujourd’hui, beaucoup de patients se soignent avec des médicaments, antidépresseurs ou autres. Sur le long terme, cela coûte plus cher. Lorsque les gens ont le courage de prendre en main leur santé psychique, ils retrouvent très souvent un équilibre qui permet d’éviter les rechutes. Cela fait baisser l’absentéisme au travail et les coûts de la médecine somatique (lire ci-dessous).»

La FSP ne s’oppose pas à la condition émise par Pascal Strupler d’imposer une prescription médicale par ordonnance comme cela se fait aujourd’hui pour les physiothérapeutes. «Il existe aujourd’hui déjà des instruments de contrôle, en particulier un rapport détaillé après 40 séances, souligne Emmanuel Schwab, installé avec un psychiatre à La Chaux-de-Fonds. Sur cette base, le médecin-conseil peut demander un arrêt de la psychothérapie. S’il faut augmenter les contrôles, pourquoi ne pas imaginer le deuxième avis d’un spécialiste? Mais cela devrait s’appliquer à tout le champ de la psychothérapie».

La question la plus délicate à régler concernera le tarif de base fixé pour les psychothérapies des psychologues. Aujourd’hui, l’heure est facturée en moyenne 150 francs, contre 200 francs pour les psychiatres, avec des différences selon les cantons. Pierre Vallon craint le «dumping» induit par des tarifs trop différents qui pourrait, à terme, «faire disparaître la psychothérapie médicale». Une peur qu’Emmanuel Schwab juge disproportionnée: «Les études montrent que la conjonction des moyens est la voie la plus efficace pour un traitement psychologique. Que ce soit clair: on ne peut pas se passer des psychiatres.»

**© 2012 Le Temps SA**

**santé** mercredi28 mars 2012

**Comment distinguer les différents «psys»**

**Par P.-E. B.**

**Psychologue, psychothérapeute, psychiatre: dans la jungle des métiers psy, la nouvelle loi met de l’ordre. Repères pour s’y retrouver**

Laloi fédérale sur les professions de la psychologie a été adoptée par le parlement en mars 2011 pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2013. Elle établit des dénominations professionnelles protégées, une innovation importante: aujourd’hui, n’importe qui peut poser une plaquette de psychologue ou de psychothérapeute sur sa porte. La LPsy crée un label de qualité en instaurant des titres postgrades fédéraux et en réglementant l’exercice de la psychothérapie par les psychologues.

Lepsychologue devra avoir fait des études universitaires et obtenu un master en psychologie pour s’installer en privé. Profil: il donne des conseils ponctuels pour faire face à des difficultés professionnelles ou familiales. Les coûts sont pris en charge directement par le patient ou par l’assurance complémentaire. Gratuité dans de nombreuses institutions publiques et parapubliques.

Lepsychologue-psychothérapeute devra avoir fait des études universitaires et obtenu un master en psychologie suivi d’une spécialisation en psychothérapie. Profil: le travail thérapeutique vise à permettre au patient de rétablir sa capacité de choix face à des maladies psychiques comme la dépression ou les troubles alimentaires. Pas de prescription de médicaments.

Le psychiatre n’est pas touché par la réforme. C’est un médecin spécialisé en psychiatrie et en psychothérapie. Profil: il traite les dépressions ou les troubles du comportement. Avec les médicaments, il calme la douleur immédiate, avec la parole il traite à long terme. Ses consultations sont remboursées par l’assurance de base.